



COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau

Réunion du 26 septembre 2022

Président : M. Edouard DELAMOTTE

Présents : MME. Patricia ARNOUX, MM. Alain BROCHE, Claude COLOMBO, Bernard JAMMES, Pierre LAFON, Julien LANDUCCI, Patrick SCALA

Excusés : MME Christine TASTAVIN, M. Francis MAGGI

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'Appel à la Ligue Méditerranée de Football.

18h30, début des travaux.

CONDOLEANCES

A M. Georges PERSICO, sa famille et alliés, par suite du décès de sa maman. Mme CATANIA Elisabeth représentera le District.

INFORMATION DU PRESIDENT

Lancement de la phase régionale du Challenge Football Féminin ouvert aux Seniors U20F – U19F et U18F.

TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réception de la note émise par la CRTIS qui rappelle les attributions de chaque instance pour la gestion des terrains et installations sportives dans le respect de la réglementation fédérale en la matière. Le Président de la CRTIS, M. Patrick SCALA est intervenu longuement sur la situation dans notre District et en particulier sur le risque de voir certaines installations interdites de compétitions pour non-respect des obligations nécessaires au classement de l'installation, ce, dans le respect des règlements de la F.F.F. Il est décidé de lister précisément, en relation avec M. Marc ERETEO, les terrains non conformes et/ou possédant un éclairage ne permettant pas d'envisager le déroulement de rencontres en nocturne.

Une réunion conjointe, CDTIS et Commission des Championnats sera organisée.

BENEVOLES

Les 5 et 6 novembre, 5 dirigeants de moins de 5 ans d'ancienneté seront invités à visiter Clairefontaine, Centre Technique Nationale de la F.F.F.

Les clubs souhaitant présenter un candidat doivent en faire la proposition.

COMPETITIONS

Article 42 RS : Le nouveau club de PEILLE FC sollicite la dérogation de l'article 42 RS, suite aux retards apportés dans la réalisation administrative de son inscription qui ne lui ont pas permis de constituer les équipes prévues. Le Bureau accorde la dérogation pour la saison 2022-2023.

Demande des dérogations pour permettre de faire évoluer des équipes féminines U15 à 11 dans le championnat U15 Garçons à 11.

L'OGC NICE et l'AS des MOULINS, clubs demandeurs, ayant inscrit aussi une équipe en championnat U15 Féminin sont autorisés à participer sous cette condition au championnat U15 Garçons à 11.

Le Président de la Commission du Football à effectif réduit, M. Alain BROCHE fait le point sur la première journée de plateaux et sur le taux de retour du respect de l'utilisation de la FMI. Sur 72 plateaux, 13 FMI manquaient à l'appel à l'heure de la réunion.

COUPES DE LA CÔTE D'AZUR

Cette saison, les U15 Féminines inaugurant un championnat à onze, il a été décidé de transférer la coupe existante au préalable pour les U15 F à 8, dans cette nouvelle organisation.

Cette modification se justifie de plus par le fait que le nombre d'équipes U15 F à 8 est actuellement de quatre et ne sauraient permettre une compétition de coupe affectée. Il n'est pas concevable de démarrer en demi-finale.

En toute logique, c'est le règlement de la coupe jeunes garçons (U14-U16) qui s'appliquera à cette compétition ; décision restant à confirmer lors du prochain comité Directeur du District.

CARAVANE DU SPORT :

Le CDOS lance son opération vacances d'automne avec 3 points de rencontres avec le monde du sport, dont le football :

Mercredi 26 octobre au parc Phoenix de Nice ;

Jeudi 27 octobre au Palais des Sports de la Trinité rue Jean Micheo ;

Vendredi 28 octobre à Carros, parking du Planet rue de la Roya.

Le District participera en partie à l'opération qui se déroule pendant les vacances scolaires et invite les clubs du secteur à venir visiter cette caravane du sport.

TRESORERIE

La situation des clubs au 30 juin est désormais quasiment à jour. Remerciements aux clubs qui ont diligenté les règlements en suite de l'appel de fonds.

Achat de ballons de Futsal pour les clubs inscrits dans le championnat ; 2 par club présent à la soirée d'ouverture de la saison.

LE POINT SUR LES FEMININES

Madame Patricia ARNOUX LERDA fait le compte rendu de la dernière réunion tenue le jeudi 22 septembre au siège du District.

Lors de cette réunion, il a été décidé de modifier l'intitulé de la Commission de Féminisation qui devient Commission du Football Féminin et de la Mixité.

La Présidente regrette un manque de coordination entre la technique et la commission, en particulier sur l'organisation et le calendrier de certaines opérations, comme les sélections ; rappelant que jusqu'à ce jour, la commission était étroitement associée aux organisations.

COURRIER

Lettre de remerciements de la Mairie du Cannet, suite à la participation du Président et du Vice-Président Claude COLOMBO, lors du colloque du samedi 17 septembre.

Demande de production du solde du compte de l'USMN dans les livres du District par le CAC.

De l'Equipe Niçoise Académie relatif à des difficultés rencontrées pour l'obtention de créneaux d'entraînement sur Nice. Pris note et attache avec l'Entente Niçoise des Clubs de la FFF et le service des sports de la Ville de Nice.

AGENDA

Dimanche 2 octobre : Rentrée du Foot à Juan les Pins ;

Lundi 17 octobre : Comité Directeur Plénier ;

Lundi 21 novembre : Comité Directeur Plénier ;
Mardi 22 novembre Comité Directeur Plénier de Ligue Méditerranée ;
Assemblée Générale d'Hiver, prévue le mardi 20 décembre 2022.

Toutes ces dates sont prévisionnelles et peuvent faire l'objet d'une modification nécessaire.

La séance est levée à 20h30.

Le Président,
M. Edouard DELAMOTTE.

Le Secrétaire de séance,
M. Francis MAGGI.